

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
10/06/2021

Dossier complet le :
10/06/2021

N° d'enregistrement :
2021-5416

Intitulé du projet

Projet de construction de serres sur la commune de Varennes-sur-Loire (49730).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VALLEES D'ANJOU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MABILEAU Alain - gérant

RCS / SIRET

8 0 7 8 7 1 4 1 3 0 0 0 1 7

Forme juridique Société Civile d'Exploitation Agricole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a - Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R111-22 du Code de l'Urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. *420-1 du Code de l'Urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	La construction de serres projetée sur la commune de VARENNES-SUR-LOIRE (site des Longues-Raies) représente une surface au sol de 14165 m ² . Au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement (IOTA - Loi sur l'Eau), ce projet de serres est soumis à déclaration (rubrique 2.1.5.0.). Aucune zone humide n'est concernée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de serres maraîchères multichapelles baltiques, sur la commune de Varennes-sur-Loire au niveau du lieu-dit les Longues-Raies sur une emprise au sol de 14 165m².

Le lot sera constitué d'un bloc composé de 10 chapelles.

Si aucune déconstruction n'est nécessaire (le projet s'implante sur une parcelle à vocation horticole vide de construction), il faut noter que le projet s'accompagne du démantèlement d'environ 4 000 m² de serres de la SCEA Vallées d'Anjou, situées en riveraineté immédiate du projet et constituées d'un bloc de 4 chapelles.

Le projet intègre par ailleurs la création d'un bassin de gestion des eaux pluviales (régulation - rétention).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs principaux demeurent l'accroissement de la sobriété écologique et la pérennité de l'activité maraîchère, déjà existante sur cette parcelle. Les serres multi-chapelles, qui ne sont ni chauffées ni éclairées artificiellement, y contribuent.

1/ La sobriété écologique : La permanence des couvertures dispense de renouveler les petits tunnels après chaque semis (plastiques perdus). La consommation annuelle de plastique, rapportée à la longévité des bâches multichapelles (environ 15 ans) sera donc divisée par trois.

Cette couverture annule l'érosion du sol et le lessivage des éléments fertilisants (engrais), réduisant les apports en matières azotées d'environ 1/3. La maîtrise du niveau d'hygrométrie (températures mieux régulées, évaporation limitée, réduction de l'effet séchant du vent) préserve les ressources en eau. Leur consommation sera réduite de 30% par rapport au plein champ actuel. En outre, cette meilleure gestion de l'humidité et du vent permet des interventions phytosanitaires au juste besoin et moins fréquentes, sans dispersion lors des pulvérisations (protection des riverains). Les filets d'ombrage permanents sur ces constructions dispenseront du blanchiment par voie aérienne (hélicoptère).

2/ La pérennité de l'activité : Le gommage des aléas climatiques (vent, pluie, grêle, gel, amplitudes thermiques) permettra de maintenir l'activité tout au long de l'année donc de sécuriser la production. Parallèlement, le taux d'emploi hivernale profitant à la main d'oeuvre locale est stabilisé. De meilleures conditions de travail de récolte sont proposées aux salarié(e)s.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de conception est réalisée par une équipe pluridisciplinaire d'architectes et bureau d'études techniques spécialisés.

Le montage des serres sera précédé par la mise en place de l'ouvrage de rétention des eaux pluviales. Celui-ci est dimensionné afin de permettre une rétention des eaux pluviales jusqu'à une occurrence décennale, avec une régulation du rejet calibré à 2 L/s/ha. L'ouvrage permettra la gestion des petites pluies en privilégiant l'infiltration.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du projet sera agricole, sans changement par rapport à l'usage actuel de la parcelle.

La SCEA VALLEES D'ANJOU produira sur ce site des cultures maraîchères sous serres, en développant la diversité agronomique grâce à des possibilités élargies. Seront cultivés successivement par rotation des radis, des carottes, de la mâche, des oignons, du persil, des plants de poireaux (liste non exhaustive).

En outre, il s'agit de participer à la relance d'une filière de production de cornichons d'origine France en offrant un approvisionnement sécurisé sur toute la saison de production.

L'empreinte carbone sera allégée par la réduction du nombre de traitements, l'absence de blanchiment par voie aérienne, et l'absence de couvertures plastiques éphémères (pose/dépose).

Cette espace couvert et fermé sur ses côtés Est et Ouest limite considérablement l'envol des pesticides. Cette mesure d'évitement est efficace, elle empêche toute dispersion lors des pulvérisations. La protection des riverains est optimale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration Loi sur L'eau suivant l'article R 214-1 du code de l'environnement.

Permis de construire suivant l'article R431-16 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet de serre sur le site des Longues Raies - VARENNES-SUR-LOIRE :	
Surface au sol de la serre A	14 165 m ²
Hauteur	6 m
Surface de serres démantelées	4 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit les Longues Raies
49730 VARENNES-SUR-LOIRE

Parcelles d'implantation : ZO 54, 55.

Parcelle concernée par la
déconstruction de serres : ZO 160.

Coordonnées géographiques¹ Long. 00° 01' 07" 27E Lat. 47° 14' 53" 91N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches (environ 1000 m au Sud) sont : - la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne" - la ZNIEFF de type 1 "Lit mineur, berges et îles de Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un Arrêté de Protection de Biotope la plus proche (environ 1000 m au Sud) correspond aux "Grèves de la Loire de Saumur à Montsoreau".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Varennes-sur-Loire s'insère au sein du Parc Naturel Régional FR8000032 Loire-Anjou-Touraine. Afin de favoriser l'insertion du projet dans son contexte et son paysage, une étude paysagère spécifique (jointe au présent Cerfa) a été réalisée dans le cadre du projet. Des plantations végétales spécifiques sont prévues. Les plantations arborées et arbustives seront de nature identique aux essences présentes aux abords et respecteront la palette indigène du secteur.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Maine-et-Loire fait l'objet des PPBE 1ère, 2ème et 3ème échéance des infrastructures de transport de l'Etat. L'autoroute A85 est l'infrastructure concernée la plus proche du site du projet (environ 3 km au Nord).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet n'est pas concerné par un monument historique ou son périmètre de protection. Il se trouve au sein de la zone tampon du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO du Val de Loire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire pédologique des zones humides a été réalisé sur l'ensemble du site en novembre 2020. Aucune zone humide n'a été identifiée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La révision du PPRI du val d'Authion et de la Loire Saumuroise a été approuvée par le Préfet de Maine-et-Loire le 7 mars 2019. Le secteur d'aménagement projeté est situé en zone RN : zone Rouge Non urbanisée. Parmi les règles du PPRI prises en considération par le projet, on relève en particulier pour les zones RN que les serres, les tunnels agricoles et les installations techniques liées et nécessaires à l'exploitation du sol sont autorisées sans prescription particulière.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est référencé sur la commune de Varennes-sur-Loire par la base de données BASOL du BRGM. De même, le périmètre d'aménagement n'est pas concerné par un site industriel ou activité de services, en activité ou non, susceptible d'engendrer une pollution. identifiés par la base de données BASIAS du BRGM.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZRE de la nappe du Cénomanién. Le projet n'induit la création d'aucun forage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas compris dans un périmètre de protection de captage. Les écoulements venant du site sont orientés vers un bassin versant distinct de celui concerné par les captages les plus proches (captages de Maumènière et des Près Pacaud, sur la commune de Montsoreau et captage du Petit Puy, sur la commune de Saumur).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est sans interférence avec le site inscrit le plus proche : « Coteau et rive de la Loire entre Saumur et Montsoreau »
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de serres du site des Longues Raies, à Varennes-sur-Loire, se localise en dehors de tout site Natura 2000. Les sites les plus proches sont localisés à environ 1000 mètres du projet et concernent le val de Loire : ZSC n°FR5200629 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et ZPS n°FR5212003 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par une inscription ou un classement la plus proche (environ 1 km au Sud) est celui du site inscrit « Coteau et rive de la Loire entre Saumur et Montsoreau », en rive gauche de la Loire.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet situé sur une zone maraîchère préexistante n'induit aucune consommation d'eau supplémentaire par rapport à la situation actuelle. La consommation d'eau continuera à respecter strictement les volumes alloués par OUGC Authion. En outre, le projet permet d'améliorer significativement l'efficacité des volumes d'eau apportés aux cultures.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évacuation des matériaux sera réalisée en conformité avec les prescriptions du PPRI de l'Authion. Les travaux seront réalisés dans un principe de recherche d'équilibre des déblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés dans un principe de recherche d'équilibre des déblais-remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'implantation du projet est actuellement occupé exclusivement par un espace à vocation culturale. Sa valeur écologique est jugée faible à très faible. Le projet va engendrer le déplacement localisé vers les parcelles environnantes d'une partie des populations fréquentant actuellement ces espaces (avifaune en particulier).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de son éloignement et de la nature du projet, tout risque d'incidence directe du projet avec les sites Natura 2000 les plus proches est exclu. La nature même du projet permet notamment de qualifier son impact lié au dérangement comme faible. Le site d'implantation ne présente aucun habitat d'intérêt communautaire, ni habitat privilégié pour l'accueil d'espèce d'intérêt communautaire. Le projet est situé dans le bassin versant de l'Authion, rive droite, distinct des zones Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les mêmes raisons que précédemment, le projet n'est pas de nature à générer des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière vues ci-avant (ZNIEFF, APB,...).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reste à vocation agricole maraîchère sur des espaces à vocation agricole (zone A du PLUi de Saumur Val de Loire, secteur Saumur Loire Développement).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation n'est référencée comme étant soumise à autorisation ou enregistrement au titre de la réglementation sur les installations classées, sur la commune de Varennes-sur-Loire. Compte tenu de sa situation, le site d'implantation du projet, aux Longues Raies, est peu sensible aux risques de transport de matières dangereuses. Le projet ne génère par ailleurs pas de risque supplémentaire.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation est situé en zone inondable du PPRI val d'Authion et de la Loire Saumuroise. Ils concernent des secteurs en aléa moyen au risque de retrait-gonflement des sols argileux. Zone de sismicité : 2 (faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La couverture permanente des serres assure une gestion efficace de l'humidité et du vent qui permet des interventions phyto sanitaires au juste besoin, sans dispersion lors des pulvérisations.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette situation assure une protection optimale des riverains.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation de véhicules sera liée uniquement aux activités maraîchères. Les flux seront du même ordre que ceux nécessaires à l'activité actuelle et à la vocation agricole maraîchère préexistante des parcelles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit seront liées à l'activité agricole des sites (sans changement par rapport à la situation actuelle).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les serres projetées ne feront pas l'objet d'un éclairage. Il n'y a aucune émission lumineuse.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides générés consistent uniquement aux eaux pluviales collectées par les serres, et prises en charge par un ouvrage de rétention / régulation, avant restitution au milieu naturel (infiltration et rejet superficiel vers un réseau de fossés et écoulements affluents de l'Authion).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction du projet produit peu de déchets (tous non dangereux) en raison d'un assemblage de pièces monobloc aux dimensions standard ne nécessitant aucune découpe au montage. Les travaux d'assemblage optimisent les matériaux utilisés. En cours d'exploitation, seuls des déchets verts et agricoles sont générés, à l'identique des productions actuelles.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'insère en partie au sein de la zone tampon du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO du Val de Loire. L'orientation Nord Sud du projet réduit au maximum la co-visibilité à partir de la rive Sud de la Loire, majoritairement masqué du printemps à l'automne par la ripisylve haute et fournie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site conserve sa vocation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet s'accompagne d'une étude paysagère fine afin de prendre en compte la proximité des serres multichapelles existantes de la SCEA Valériane qui ont bénéficié lors de leur construction de plantations arborées et arbustives notamment. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales et les accès sont dédiés.

Le présent projet s'accompagne du démantèlement d'environ 4 000 m² de serres mitoyennes, de la SCEA Vallées d'Anjou, datant de 2004, et constituées d'un bloc en 4 chapelles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'aménagement fait l'objet d'une régulation de son rejet en eaux pluviales jusqu'à un évènement pluvieux d'occurrence décennale, avec un débit de fuite calibré à 2 L/s/ha.

L'orientation Nord Sud du projet permet d'offrir un front réduit qui atténue la covisibilité à partir du coteau Sud de la Loire - église de Parnay, comme l'illustre l'étude paysagère (arbres hauts situés en bord de Loire, ripisylve dense).

L'insertion paysagère du projet sera assurée par une végétalisation des abords. Une recherche de cohérence et d'insertion globale avec les serres riveraines a également été mise en œuvre dans le cadre d'une étude paysagère dédiée. Des haies bocagères seront implantées sur les pourtours du projet, mais aussi à distance, en bordure de certains axes, afin de réduire l'impact visuel sur les habitations proches et les usagers des voies riveraines.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du présent formulaire, le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

Le projet n'a pas d'interférence avec les enjeux écologiques des zones Nature 2000, ZNIEFF ou APB de la Loire, distante d'environ 850m, Il est situé sur un bassin versant distinct (Authion). Il est hors zone humide et zone de captage, ne présente aucune vulnérabilité au risque naturel ou technologique.

Par ailleurs, les incidences identifiées sont prises en compte dans la phase de conception (intégration paysagère, spécifique, gestion des eaux pluviales conforme aux exigences du SDAGE). La recherche de la sobriété écologique dans l'activité maraîchère complète l'auto évaluation (cf4.2).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe-07-Contexte et insertion environnementale - annexe aux parties 5 et 6.
Annexe-08-Volet paysage - annexe aux parties 5, 6-1, 6-2 et 6-4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Brain sur Allonnes

le, 8 juin 2021

Signature

